

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type: 02a10

Sable de concassage calcaire 0/2 MF B f22 a Ecs30

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine.

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	0/2 G _r 85	0/2 G _r 85 G _T r20	0/2 G _r 85 G _T r20
Teneur en fines	EN 933-1	f ₂₂	f ₂₂	f ₂₂
Module de Finesse	Ann. EN 12620	MF		
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _r 10	MB _r 10	MB _r 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
M. Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type: 26a10

Concassé calcaire 2/6 Cb4 II f4 NG S

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	2/6 Gc85/20	2/6 Gc85/15 GTc25/15	2/6 Gc85/20 G25/15
Teneur en fines	EN 933-1	f ₄	f ₄	f ₄
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₃₀	Fl ₃₅	A ₃₀
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _f 10	MB _f 10	MB _f 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type:26a11

Concassé calcaire 2/6 Cb4 II f2 NG L

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	2/6 G _c 85/20	2/6 G _c 85-15 G _{Tc} 25/15	2/6 G _c 85/20 G _{25/15}
Teneur en fines	EN 933-1	f ₂	f ₂	f ₂
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₃₀	Fl ₃₅	A ₃₀
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _f 10	MB _f 10	MB _f 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type: 214a10

Concassé calcaire 2/14 Cb4 II f2 NG

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	2/14 G _c 85/20	2/14 G _c 85/15 G _{Tc} 20/17,5	2/6 G _c 85/20 G _{20/17,5}
Teneur en fines	EN 933-1	f ₂	f ₂	f ₂
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₂₀	Fl ₂₀	A ₂₀
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _r 10	MB _r 10	MB _r 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type: 1420a10

Concassé calcaire 14/20 BENOR Cb4 I f2 NG

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	14/20 G _c 85/20	14/20 G _c 85-15	14/20 G _c 85/20
Teneur en fines	EN 933-1	f ₂	f ₂	f ₂
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₁₅	Fl ₂₀	A ₁₅
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _f 10	MB _f 10	MB _f 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type: 1432a10

Concassé calcaire 14/32 Cb4 f2 NG

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1		14/32 Gc85-15 GTc20/15	
Teneur en fines	EN 933-1		f ₂	
Coef. Aplatissement	EN 933-6		Fl ₂₀	
Nocivité des fines	EN 933-9		MB _{r10}	
Matières Humiques	EN 1744, art. 15		Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6		2,68 Kg/dm ³	
Abs. Eau	EN 1097-6		WA ₂₄ 0.4	
Micro-Deval	EN 1097-1		MDE ₂₀	
Los Angeles	EN 1097-2		LA ₂₅	
PSV	EN 1097-8			
Subst. dangereuses	BRL 9324		Conforme	

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type:614a10

Concassé calcaire 6/14 Cb4 II f1,5 NG L

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA

Rue de Cognebeau, 245

B-7060 Soignies

www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA

Route de Neufvilles, 260

B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	6/14 G _c 85/20	6/14 G _c 85-15 G _{Tc} 20/15	6/14 G _c 85/20 G _{20/15}
Teneur en fines	EN 933-1	f _{1,5}	f ₂	f ₂
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₂₀	Fl ₂₀	A ₂₀
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _f 10	MB _f 10	MB _f 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type:620a10

Concassé Calcaire 6/20 Cb4 II f1,5 NG L

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	6/20 Gc90/15 Gr15	6/20 Gc85-15 GTc25/15	6/20 Gc90/15 Gz25/15
Teneur en fines	EN 933-1	f _{1.5}	f ₂	f _{1.5}
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₂₀	Fl ₂₀	A ₂₀
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _r 10	MB _r 10	MB _r 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type:632a10

Concassé calcaire 6/32 Cb4 II f2NG

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1		6/32 G _c 85-15 GT _c 20/17,5	
Teneur en fines	EN 933-1		f ₂	
Coef. Aplatissement	EN 933-6		Fl ₂₀	
Nocivité des fines	EN 933-9		MB _r 10	
Matières Humiques	EN 1744, art. 15		Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6		2,68 Kg/dm ³	
Abs. Eau	EN 1097-6		WA ₂₄ 0.4	
Micro-Deval	EN 1097-1		MDE ₂₀	
Los Angeles	EN 1097-2		LA ₂₅	
PSV	EN 1097-8			
Subst. dangereuses	BRL 9324		Conforme	

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type:2032a10

Concassé Calcaire 20/32 Cb4 I f1,5 NG

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA

Rue de Cognebeau, 245

B-7060 Soignies

www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA

Route de Neufvilles, 260

B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	20/32 G _c 85/20	20/32 G _c 85-15	20/32 G _c 90/15
Teneur en fines	EN 933-1	f _{1,5}	f ₂	f ₂
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₁₅	Fl ₂₀	A ₁₅
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _f 10	MB _f 10	MB _f 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type:3263a10

Concassé calcaire 32/63 Cb4 II f2 NG

2. Usage prévu du produit

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA
Rue de Cognebeau, 245
B-7060 Soignies
www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA
Route de Neufvilles, 260
B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1		32/63 Gc80/20	
Teneur en fines	EN 933-1		f ₂	
Coef. Aplatissement	EN 933-6		Fl ₂₀	
Nocivité des fines	EN 933-9		MB _f 10	
Matières Humiques	EN 1744, art. 15		Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6		2,68 Kg/dm ³	
Abs. Eau	EN 1097-6		WA ₂₄ 0.4	
Micro-Deval	EN 1097-1		MDE ₂₀	
Los Angeles	EN 1097-2		LA ₂₅	
PSV	EN 1097-8			
Subst. dangereuses	BRL 9324		Conforme	

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021

DECLARATION DE PERFORMANCE

CONFORME AU REGLEMENT (EU) Nr. 305/2011 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPEENS

Nr. Sable et Gravillons 211203

1. Code d'identification unique du produit type:4/20a10

Concassé Calcaire 4/20 Cb4 I f1,5 NG S

2. Usage prévu du produit

Granulats pour béton (EN 12620) : pour tous bétons, y compris les bétons conformes à l'EN 206-1 et les bétons utilisés dans la fabrication des routes et chaussées ainsi que les granulats entrant dans la composition des produits préfabriqués en béton.

Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Granulats pour travaux de génie civil (EN 13242) : granulats pour les matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés dans les travaux de génie civil et la construction des chaussées.

3. Fabricant du produit

Granulats du Hainaut SA

Rue de Cognebeau, 245

B-7060 Soignies

www.carrieresduhainaut.com

4. Siège de production

Granulats du Hainaut SA

Route de Neufvilles, 260

B-7060 Soignies

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit

Système 2+

6. Norme Harmonisée

EN 12620 : Granulats pour béton

EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés (EN 13043) et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction de chaussées

7. Organisme notifié

L'organisme BE-Cert (0965), Avenue Jules Bordet, 11 - B-1140 Bruxelles, Belgique, a délivré le 20/06/2005 pour la première fois un certificat de conformité du contrôle de la production en usine CPCPR-GTO 537 de niveau 2+ en s'appuyant sur l'inspection initiale du site de production et du contrôle de la production en usine ainsi que sur la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine

8. Performances déclarées du produit

	NORME	EN 12620	EN 13242	EN 13043
Granularité	EN 933-1	4/20 G _c 90/15 G _r 15	4/20 G _c 85-15 G _{Tc} 25/15	4/20 G _c 90/15 G _{25/15}
Teneur en fines	EN 933-1	f _{1,5}	f ₂	f ₁
Coef. Aplatissement	EN 933-6	Fl ₂₀	Fl ₂₀	A ₂₀
Nocivité des fines	EN 933-9	MB _f 10	MB _f 10	MB _f 10
Matières Humiques	EN 1744, art. 15	Plus Clair	Plus Clair	
Masse Volumique réelle	EN 1097-6	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³	2,68 Kg/dm ³
Abs. Eau	EN 1097-6	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4	WA ₂₄ 0.4
Micro-Deval	EN 1097-1	MDE ₂₀	MDE ₂₀	MDE ₂₀
Los Angeles	EN 1097-2	LA ₂₅	LA ₂₅	LA ₂₅
PSV	EN 1097-8	PSV ₄₀		PSV ₄₀
Subst. dangereuses	BRL 9324	Conforme	Conforme	Conforme

9. Déclaration

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

NOM & FONCTION
Marc Delogne, Responsable Qualité Granulats

LIEU ET DATE DE DELIVRANCE
Soignies 03/12/2021